



# Swiss Life Stratégic Plus

## Capi Stratégic Plus

Fiscalité



Contrat	Swiss Life Stratégic Plus Contrat d'assurance vie	Capi Stratégic Plus Contrat de capitalisation Forme nominative
<b>Spécificités</b>	Co-souscription, souscription démembrée et souscription pour les non-résidents possibles	Co-souscription, souscription démembrée et souscription pour les non-résidents possibles
<b>Option fiscale</b>	Néant	Option fiscale pour le régime nominatif à prendre impérativement à la souscription. Le contrat ne peut être cédé. A défaut, le contrat est « anonyme », et subit une fiscalité beaucoup plus pénalisante (60 % sur les produits et 2 % sur le nominal chaque année).
<b>Plus-values en cas de rachat et au terme du contrat</b>	<p><b>Option : Impôt sur le Revenu ou Prélèvement Libératoire</b>  <b>Prélèvement Libératoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 35 % si le contrat a moins de 4 ans,</li> <li>• 15 % si le contrat a entre 4 et 8 ans,</li> <li>• 7.5 % si le contrat a plus de 8 ans et après abattement de 9.200 € pour un couple marié soumis à imposition commune ou 4.600 € pour un célibataire</li> </ul> <p><b>Assujettissement aux contributions sociales (CSG, CRDS...) au taux actuel de 11 %. La CSG est remboursable à hauteur de 5,80 % en cas d'option pour l'IR</b></p>	<p><b>Option : Impôt sur le Revenu ou Prélèvement Libératoire</b>  <b>Prélèvement Libératoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 35 % si le contrat a moins de 4 ans,</li> <li>• 15 % si le contrat a entre 4 et 8 ans,</li> <li>• 7.5 % si le contrat a plus de 8 ans et après abattement de 9.200 € pour un couple marié soumis à imposition commune ou 4.600 € pour un célibataire</li> </ul> <p><b>Assujettissement aux contributions sociales (CSG, CRDS...) au taux actuel de 11 %. La CSG est remboursable à hauteur de 5,80 % en cas d'option pour l'IR</b></p>
<b>ISF</b>	Déclaration de la valeur de rachat au 1 <sup>er</sup> janvier de chaque année	<b>Déclaration de la seule valeur nominale ( : les cotisations versées)</b>
<b>Rente</b>	<p><b>Intégration partielle dans le revenu imposable, selon l'âge à la liquidation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 70 % avant 50 ans,</li> <li>• 50 % entre 50 et 59 ans inclus,</li> <li>• 40 % entre 60 et 69 ans inclus,</li> <li>• 30 % à partir de 70 ans.</li> </ul> <p><b>Assujettissement aux contributions sociales (CSG, CRDS...) au taux actuel de 11 %</b></p>	<p><b>Intégration partielle dans le revenu imposable, selon l'âge à la liquidation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 70 % avant 50 ans,</li> <li>• 50 % entre 50 et 59 ans inclus,</li> <li>• 40 % entre 60 et 69 ans inclus,</li> <li>• 30 % à partir de 70 ans.</li> </ul> <p><b>Assujettissement aux contributions sociales (CSG, CRDS...) au taux actuel de 11 %</b></p>
<b>Succession</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Versements effectués avant les 70 ans de l'assuré :</b> Prélèvement forfaitaire de 20 % appliqué au capital transmis après un abattement de 152.500 € par bénéficiaire, tous contrats confondus (art. 990 I du CGI)</li> <li>● <b>Versements effectués après les 70 ans de l'assuré :</b> Droits de succession pour la fraction de primes excédant 30.500 €, tous contrats confondus (art. 757 B du CGI).</li> <li>● Aucun prélèvement ni droit de succession si le bénéficiaire est le conjoint survivant, le partenaire de PACS, ou le frère ou la soeur sous certaines conditions.</li> </ul>	<p>Contrat non dénoué au décès du souscripteur. La valeur de rachat tombe dans la succession et est soumise aux droits de succession.</p>